



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 59

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. GERRARD propose la première lecture du projet de loi 244 — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets (réduction des produits en plastique à usage unique)/The Waste Reduction and Prevention Amendment Act (Reducing Single-Use Plastics)* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la ministre CLARKE, M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan), M<sup>me</sup> la ministre MAYER ainsi que MM. KINEW et HELWER font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> KLASSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (W. Jamieson, M. Jamieson, B. Branson et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (H. Varshney, R. Wu, D. Hildebrand et autres)

M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (S. Riesz, S. Riesz, C. Buhler et autres)

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir sans délai le programme de bourses d'accès afin de garantir un financement ciblé pour les étudiants autochtones, ceux du Nord et ceux à faible revenu et de contribuer à éliminer des obstacles à l'accès aux études et à faire en sorte que tous les Manitobains aient des chances égales de poursuivre des études postsecondaires. (D. Cote, D. Read, J. Lambert et autres)

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (J. Senft, D. Bouk, P. Michelishyn et autres)

M<sup>me</sup> FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (M. Ebreo-Villarante, T. Sanness, C. Raposo et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (J. Miller, R. Funk, D. McLean et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (J. Schroeder, M. Diplock, D. Diplock et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

---

Conformément à l'article 29 du *Règlement*, M. GRAYDON formule un grief.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

Conformément aux paragraphes 2(13) et (15) du *Règlement*, le débat se déroulant en Comité des subsides est interrompu afin de mettre aux voix les amendements à l'étape du rapport visant le reste des projets de loi désignés.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités (exigences accrues à l'égard des codes de conduite visant les conseillers)/The Municipal Amendment Act (Strengthening Codes of Conduct for Council Members)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

M. GERRARD propose que le projet de loi 2 soit amendé, dans le paragraphe 84.1(2.1) figurant au paragraphe 2(2), par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit :

b.1) prévoir la procédure applicable aux appels qu'interjettent les conseillers faisant l'objet d'une sanction en vertu d'un code de conduite et désigner la personne ou l'organisme chargé d'entendre de tels appels;

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

---

M. GERRARD propose que le projet de loi 2 soit amendé dans le paragraphe 2(4) par adjonction, après le paragraphe 84.1(4), de ce qui suit :

**Aucun droit de vote**

**84.1(4.1)** Malgré l'article 136, un conseiller n'a pas droit de vote à l'égard d'une résolution visant à lui imposer une sanction en raison d'une contravention alléguée au code de conduite.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

---

La présidente déclare l'amendement à l'étape du rapport suivant irrecevable puisque ce dernier est corrélatif au premier amendement qui a été rejeté :

Que le projet de loi 2 soit amendé dans le paragraphe 2(4) par suppression de l'alinéa 84.1(7)d).

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 9 — *Loi sur la modernisation du droit de la famille/The Family Law Modernization Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M. le *ministre* CULLEN propose que le projet de loi 9 soit amendé par adjonction, après l'article 39 de l'annexe A, de ce qui suit :

**Intérêt supérieur des enfants**

**39.1** Lorsqu'ils prennent quelque mesure que ce soit à l'égard d'un litige familial mettant en cause un enfant, le directeur, le médiateur, l'arbitre et les autres personnes qui agissent sous l'autorité de la présente loi accordent la plus haute importance à l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

---

**Mercredi 29 mai 2019**

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* GOERTZEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 24 — *Loi corrective de 2019/The Minor Amendments and Corrections Act, 2019*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. KINEW pour la reprise du débat.

M<sup>me</sup> FONTAINE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger